

Compte rendu de la séance du mardi 11 avril 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Sophie DELHÔME

Ordre du jour:

Conseil Municipal du 11 avril 2017

- Budget Primitif
- Taxes directes locales
- Remise en état allée des Soupirs
- Investissements 2017
- Amortissements

Délibérations du conseil:

TAUX DES TAXES D'IMPOSITION TAXES LOCALES 2017 (DE 2017 09)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales comme suit:

	Bases	Taux 2016	Taux 2017	Produits
Taxe d'habitation:	625 000	10.13	9.63	60 187
Taxe foncière bâti	381 300	8.87	8.43	32 144
Taxe foncière non bâti	107 500	25.35	24.09	25 896
CFE	9000	12.58	11.96	1 172
			Total	119 399

Le produit attendu était de 125 618€, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de baisser les taux des 4 taxes de 4.95% pour équilibrer son budget, soit un produit attendu de 119 399€.

Le budget 2017 est arrêté comme suit:

section de fonctionnement	545 716.56€ en recettes et dépenses
section d'investissements	272 932.75€ en recettes et dépenses

Travaux allée des Soupirs (DE 2017 10)

Le chemin, déservant les propriétés allée des Soupirs à Grosbois, étant quasiment impraticable, le Conseil Municipal décide de confier à l'entreprise PIARD de Bourth 27 la réfection complète avec terrassement et compactage.

Le montant du devis s'élève à 3 351.60€.

INVESTISSEMENTS 2017 (DE 2017 11)

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les investissements suivants, au budget 2017:

Matériel informatique école:	
- ordinateurs portables: devis Techmicro Verneuil:	1096.00€
- supports vidéoprojecteurs: devis Techmicro Verneuil:	447.80€
Remplacement extincteurs:	
- devis MPI Evreux:	1127.40€
Remplacement projecteurs église	
- devis Duchesne électricité Verneuil	2901.00€
Alarme école	
- devis MPI remplacement centrale	571.56€
- devis SSI VPI équipement alarme bibliothèque	142.18€

Amortissements (DE 2017 12)

Les travaux de voirie entrepris dans le centre bourg pour son aménagement qui ont fait l'objet d'une régularisation avec la CCPV et sont inscrits au compte 204151, doivent être amortis pour la somme 79 376,70€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 15 ans la durée de cet amortissement à compter de l'année 2017.